

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 4 juin 2020
19 : 00 à 22 : 00

Le 4 juin 2020, à 19h 00, les nouveaux membres de la Communauté de Communes se sont réunis au Complexe des Cent Sillons à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 29 mai 2020 conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS MMES & MM les conseillers communautaires :

EUZENAT Philippe, HOUSSAIS Claudia, LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, PERRAY Mickaël, OUVRARD François, LE PISSART Claudine, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean Pierre, CHARTIER Isabelle, PINEL Patrice, ALLAIS Didier, DAUVÉ Yves, GUERON Lydie, LEFEUVRE Sylvain, LE RIBOTER Christine, BARES Xavier, BOQUIEN Denys, NAUD Jean Paul, PROVOST Isabelle, BESNIER Jean Luc, RIVIERE Magali, PABOIS Chrystophe, NOURRY Barbara, CHARRIER Jean François, MAINGUET Karine, BOISLEVE Frédéric, ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, GAILLARD Anne-Marie, CHEVALIER Christine, GUILLEMIN Laurence, VEYRAND Bruno, ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, PERGELINE Sylvie, RINCE Claude, RENOUX Emmanuel, PLASSARD Vincent, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, LAMIABLE Patrick, DARROUZES Didier.

ABSENTS EXCUSES : Néant.

ASSISTANTS :

GARNIER Dominique -directeur général des services, HOTTIN Françoise -directrice générale adjointe, MENARD Philippe-directeur aménagement – MENTEC Olivier –Directeur développement économique – JENVRIN Nicolas –chargé de mission affaires juridiques – BERTHELOT Mélissa – assistante direction, BUREAU Axèle –responsable communication.

Secrétaire de séance : BOISLEVE Frédéric.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick LAMIABLE, doyen d'âge de l'assemblée. Il précise, selon l'article L. 2122-8 du CGCT, la présidence de la séance doit être dévolue, pour l'élection du Président de la nouvelle assemblée, au doyen d'âge.

. Installation du nouveau Conseil communautaire

Monsieur Patrick LAMIABLE, après appel nominal, donne lecture de la liste des conseillers communautaires pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et déclare installés dans leur fonction Mesdames et Messieurs :

Casson :

EUZÉNAT Philippe, HOUSSAIS Claudia

Fay de Bretagne :

LABARRE Claude, BIDET Stéphanie, PERRAY Mickaël

Grandchamp des Fontaines :

OUVRARD François, LE PISSART Claudine, THIBAUD Dominique, LAUNAY Hélène

Héric :

JOUTARD Jean Pierre, CHARTIER Isabelle, PINEL Patrice, ALLAIS Didier

Nort sur Erdre :

DAUVÉ Yves, GUERON Lydie, LEFEUVRE Sylvain, LE RIBOTER Christine, BARES Xavier, BOQUIEN Denys

Notre Dame des Landes :

NAUD Jean Paul, PROVOST Isabelle

Petit Mars :

BESNIER Jean Luc, RIVIER Magali, PABOIS Chrystophe

Saint Mars du Désert :

NOURRY Barbara, CHARRIER Jean François, MAINGUET Karine, BOISLEVE Frédéric

Sucé sur Erdre :

ROGER Jean Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean Yves, , GAILLARD Anne-Marie, CHEVALIER Christine

Les Touches :

GUILLEMINE Laurence, VEYRAND Bruno

Treillières :

ROYER Alain, CADOU Catherine, LERAT Yvon, PERGELINE Sylvie, RINCE Claude, RENOUX Emmanuel

Vigneux de Bretagne :

PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, LAMIABLE Patrick, DARROUZES Didier

Le président de séance procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

I. Election du Président

Déroulement des opérations de vote

Le doyen d'âge, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-9 du C.G.C.T. auxquels renvoie l'article L 5211-2 du C.G.C.T, invite le Conseil à procéder à l'élection d'un(e) Président(e) conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 à L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président de séance demande à deux membres de l'assemblée de se porter volontaire pour constituer le bureau de vote pour l'élection du président et des vice-présidents et soumettre leur désignation à l'approbation du Conseil par un vote à mains levées.

Madame PLONÉIS MÉNAGER Sandrine et Monsieur BESNIER Jean Luc, volontaires, sont désignés assesseurs à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président de séance fait appel aux candidatures au siège de la présidence de la CCEG en rappelant que les textes n'imposent aucun acte de candidature et qu'ainsi il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Par ordre alphabétique, Monsieur Sylvain LEFEUVRE et Monsieur Yvon LERAT se sont déclarés candidats.

Le président de séance invite les deux candidats à s'exprimer ainsi que les conseillers communautaires s'ils le souhaitent.

Monsieur Sylvain LEFEUVRE s'adresse à l'assemblée dans ces termes :

« Avant de vous parler du projet politique et de mon ambition pour la communauté de communes, permettez-moi tout d'abord de faire une présentation un peu plus personnelle. Je m'appelle sylvain LEFEUVRE, j'ai 47 ans, je suis originaire de Bretagne et j'habite à Nort-sur-Erdre depuis 2006. Père de famille et citoyen engagé, je suis élu depuis 2008 ; d'abord conseiller municipal puis adjoint aux Finances à partir de 2013. Vice-président d'Erdre et Gesvres à l'aménagement de l'espace sur le précédent mandat. Je connais bien le monde des collectivités et particulièrement l'intercommunalité pour y avoir travaillé pendant plus de 10 ans sur des sujets de développement local et d'animation économique pour ensuite, et depuis, me spécialiser dans les questions foncières.

J'ai piloté ce très beau dossier qu'est le Plu intercommunal, du transfert de compétence jusqu'à son approbation.

Riche expérience de recherche du compromis et de travail collaboratif dans le respect des identités communales jusqu'à l'adoption d'un consensus majoritaire en fin d'année dernière. C'est dans cet état d'esprit que j'ai animé cette prise de compétence et c'est avec les mêmes valeurs que je me présente devant vous ce soir ; partenariat, coopération entre les communes et respect mutuel

Candidat motivé et enthousiaste par et pour ce formidable outil qu'est l'intercommunalité, je souhaite porter une méthodologie basée sur le contrat, la redistribution financière bien sûr mais aussi l'appui technique en personnel compétent. Nous le savons tous, le fait communautaire n'est plus contestable. Il n'a pas besoin d'un pilotage de droite ou de gauche, il doit être au service des communes et agir comme un effet levier sur les politiques publiques que vous, sur le terrain, vous souhaitez mettre en place. L'intercommunalité doit être perçue comme une boîte à outils dans laquelle les communes trouvent leurs accessoires pour mettre en œuvre les politiques publiques locales.

Sa neutralité est nécessaire puisqu'à mon sens le président d'une intercommunalité doit rester en dehors des jeux d'étiquettes ou de parrainage. La communauté n'est pas une arène politique, c'est d'abord un outil de coopération entre les communes, capable d'investir bien sûr mais aussi aider à investir ; Il faut donc aider les communes de 2 manières, financièrement d'abord ; des fonds de concours sous forme d'un "contrat global" de codéveloppement qui sera signé dès le début de la mandature à partir de vos projets dans la plus grande équité et la plus grande transparence, des bonifications pour les équipements mutualisés mais aussi des attributions de compensation et des dotations actualisées. Toutes les communes seront aidées selon des critères objectifs et transparents de taille et de richesse à partir d'une mise en commun des programmes sur lesquels vous avez été élu.

Pour vous préciser mon état d'esprit, je ne souhaite pas revenir par exemple sur la Délégation de service Public des centres aquatiques ; Il ne me semble pas souhaitable ni nécessaire de défaire ce qui a été mis en place par pure démagogie ou volonté de détricotage. Soyons pragmatique, toute l'énergie doit être consacrée à l'avenir.

Je veux aussi d'abord vous dire que notre intercommunalité exerce et assume très bien un certain nombre de compétences ; elle est bien administrée et reconnue dans de nombreux domaines. Mais ce programme, je l'ai construit à partir des remontées de terrain que j'ai collecté depuis de nombreux mois qui m'amène à mettre en avant quelques axes de progrès et lancer un nouveau cycle par la mise en œuvre de plusieurs actions nouvelles qui s'articuleront autour de 6 axes.

1ère thématique

Accompagner la croissance démographique, tournée vers la vitalité de nos centres-bourgs

Le maintien de nos commerces et la rénovation de nos logements sont des préoccupations majeures.

Pour permettre de construire des logements accessibles à tous sur des terrains de plus en plus rares, l'intercommunalité devra aider à maîtriser le foncier ; l'augmentation du volume à 2 000 000 € / an et l'assouplissement des conditions de portage permettront aux communes d'anticiper leur projet et limiteront l'inflation des prix de sortie.

Un maillage complémentaire aux 2 Foyers de jeunes travailleurs déjà actés à Nort-sur-Erdre et à Treillières sera étudié avec par exemple des antennes complémentaires de 3/4 studios dans les pôles intermédiaires.

Je propose également d'intensifier les aides sur la rénovation de l'habitat existant ; plus nous ramenons et plus nous maintenons des habitants dans nos centralités et plus nous les rapprochons des services et des équipements pour limiter les déplacements. C'est aussi un moyen de lutter fortement contre l'habitat indigne.

Chaque commune qui le souhaite pourra bénéficier d'un audit commercial ; un état des lieux de l'existant, une étude des besoins et des pistes de réflexion pour attirer les typologies de commerces permettront ainsi de mieux connaître et de dynamiser l'offre de services.

2ème champ d'action

Privilégier un développement équilibré, qui protège et valorise notre environnement

Notre territoire est essentiellement naturel et agricole. Notre cadre de vie, notre bocage sont des caractéristiques essentielles qu'il faut préserver mais sur lesquelles il faut aussi s'appuyer. Le renforcement de l'activité agricole passe par le développement d'un Projet Alimentaire de Territoire.

La loi "Egalim" nous invite selon la formule consacrée à « Faire à manger à nos enfants ». Nous devons collectivement réfléchir à un réseau de cuisine centrale, par secteurs, pour valoriser les circuits courts et l'approvisionnement local.

Nous pourrions aussi envisager la création de régies agricoles pour répondre aux besoins des cantines scolaires.

La maîtrise du terrain par la collectivité permet aussi sur quelques fonciers stratégiques d'imposer des façons culturales. Je pense notamment à la protection nécessaire des captages d'eau potable. La contractualisation avec les agriculteurs volontaires viendra aussi compléter ce dispositif.

L'idée est bien de développer une agriculture locale et performante ; On peut aussi expérimenter et innover avec des actions concrètes du projet agricole et environnemental sur l'ex-zone aéroportuaire. Ce projet nous permet de tendre vers une alimentation de proximité (transformation à la ferme et circuits courts).

Il s'agira également d'inciter au reboisement, à la plantation de haies pour préserver et renforcer la qualité du bocage dans un programme pluriannuel d'investissements de type Breizh Bocage.

Dans le traitement des déchets, il faudra valoriser les bonnes pratiques et beaucoup plus considérer le déchet comme une ressource. La construction d'une ressourcerie / recyclerie de nouvelle génération s'inscrit dans ce cadre.

3ème objectif

Rester un territoire dynamique, où entreprendre à toute sa place, attirer des entreprises et créer des emplois

L'attractivité d'une grande métropole comme celle de Nantes est d'abord une chance. C'est une locomotive qui profite à tous.

Nous devons travailler à une nouvelle coopération entre territoires pour un rééquilibrage géographique des créations et des implantations d'emplois. Beaucoup a déjà été fait : Notre positionnement géographique, connecté avec de grands axes de mobilité, est une force qu'il faut encore valoriser.

Dans ce domaine, un outil ancien a particulièrement fait ses preuves ; il s'agit de la pépinière d'entreprises dont le territoire n'est plus vraiment doté. Je crois qu'il faudra réfléchir à de nouvelles implantations et permettre ainsi aux jeunes entreprises locales de disposer d'un appui concret pour les aider dans leur lancement et leur développement.

Adapté à notre territoire tourné naturellement vers l'économie résidentielle ou présenteielle, l'implantation de villages d'artisans et d'ateliers relais devra également être étudié.

La compétence économique traditionnelle et historique de viabilisation de terrain et d'implantation d'entreprise devra nécessairement être complétée par des outils d'animation économique, de mise en relation, d'offre de

nouveaux services mais aussi d'accompagnement à de nouvelles formes de travail dans les centralités (co-working, espaces partagés, télétravail...).

Je souhaite aussi inscrire Erdre et Gesvres dans le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » et accompagner bien sûr les communes qui veulent dynamiser leurs commerces de centre-ville ; des animations économiques, des « managers » de centre-ville pourront par exemple être co-financés.

4ème priorité ; Construire une politique ambitieuse des Mobilités

Les nouveaux élus communautaires devront très vite faire des choix stratégiques qui peuvent avoir des répercussions financières importantes. Il s'agira par exemple de signer un contrat opérationnel de mobilité avec la Région.

Les communautés de communes ont jusqu'au 31 décembre de cette année pour se saisir de la compétence mobilités et devenir autorité organisatrice. Cette prise de compétence partielle devra s'accompagner d'une étude du rapport coûts / avantages avec la mise en place par exemple d'un Versement Transports.

Diapo 15

Plusieurs pistes concrètes : réduire le coût résiduel pour les usagers occasionnels du tram-Train, développer les lignes de bus à haut niveau de service, accélérer la réalisation des liaisons douces intercommunales, aider les communes à investir dans des pistes sécurisées.

Diapo 16

Nous devons également financer des aires de co-voiturage au bord des 3 axes principaux qui nous relient à Nantes et expérimenter des voies réservées sur les routes nationales. Pour agir et développer des alternatives efficaces aux déplacements en voiture individuelle, il faudra aussi tester une desserte interne des plus petites communes vers les équipements structurants.

Il me semble que de compléter la bourse au permis de conduire du Département sur un territoire péri urbain comme le nôtre a également du sens.

Diapo 17

5ème thématique ; Continuer à faire de notre territoire un exemple de la transition énergétique

D'abord, la compétence « Mobilités », beaucoup plus affirmée, y contribuera fortement. Pour compléter ce que je viens d'énoncer, nous pourrions par exemple aménager en voie verte l'ancienne voie ferrée entre la Chapelle-sur-Erdre, Treillières et Notre Dame des Landes.

Globalement, sur ce thème, on peut déjà noter que la signature récente du Contrat de Transition Écologique est une reconnaissance des efforts déjà engagés pour accompagner la transition climatique. Nous devons soutenir les projets d'énergies renouvelables notamment la production photovoltaïque en mobilisant les surfaces de toitures des bâtiments publiques, la production de gaz biomasse avec la filière bois et les projets de méthanisation.

Le Conseil de développement, qui est un acteur central de la politique participative, peut aussi être un levier au niveau communal. Pour lui donner plus de visibilité mais aussi plus de moyens, je souhaite également étudier l'intérêt de lui confier la gestion d'un budget participatif au niveau communautaire.

Chaque commune qui le souhaite pourra bénéficier d'un audit de son offre de soins ; une bonne répartition de cette offre est nécessaire sur l'ensemble du territoire.

Le contrat Local de Santé recensera et organisera les différentes actions à co-financer.

Favoriser la production locale par les outils évoqués plus hauts dans la stratégie agricole et bien sûr reconquérir la qualité de l'eau avec tous les outils et les moyens dont nous disposons déjà avec le syndicat de production d'eau potable comme acteur central.

6ème axe de travail ; Conforter une politique culturelle tournée vers nos habitants et valoriser nos atouts touristiques de proximité :

Nos services culturels et nos équipements de loisirs contribuent à l'attractivité de notre territoire mais aussi au lien social. La qualité de vie est un atout qui fait souvent la différence au moment de choisir son lieu d'implantation.

Je propose de compléter le schéma intercommunal des équipements culturels en favorisant l'émergence de tiers lieux, en accompagnant le futur cinéma de Nort-sur-Erdre et en aidant à la construction d'un équipement culturel sur le pôle structurant Treillières/Grandchamp-des-Fontaines.

Il faut créer les conditions d'un travail collaboratif, faire travailler ensemble les différents équipements en privilégiant une gestion mutualisée.

Je souhaite conforter notre territoire « Au fil de l'eau et de la nature » en mettant en avant ses atouts (canal, bocage, rivières...) en améliorant par exemple la visibilité et l'accessibilité du Canal de Nantes à Brest, en construisant des aires de parking naturelles et en aidant les communes à investir dans des aires équipées d'accueil de campings car pour capter le tourisme de passage.

En faire une destination touristique de proximité pour les Nantais notamment en valorisant bien sûr l'événementiel qui dépasse nos frontières (RDV de l'Erdre, Grandchamp/Bardement et Nuits de l'Erdre). En parallèle, il faudra continuer à favoriser une culture populaire et festive « hors les murs » en s'appuyant sur les festivals de rue et les spectacles vivants existants et accompagner leur développement.

L'intercommunalité peut aussi contribuer à développer ce sentiment d'appartenance à un territoire, pour que l'on soit « fier de vivre en Erdre et Gesvres ». Étudier un rapprochement avec l'offre du « Voyage à Nantes » et « Destinations Bretagne » permettrait sans aucun doute d'améliorer notre visibilité.

Toutes ces actions feront bien sûr l'objet d'une expérimentation et avant toute prise de compétences nouvelles, nous devons privilégier dans un premier temps le service commun, se donner ensuite quelques mois pour évaluer avant d'envisager de le généraliser.

Pour conclure et pour finir sur la thématique de l'organisation et de la représentation ; Ce nouveau pacte que je vous propose consiste à mettre en place une gouvernance respectueuse et solidaire, basée sur un « contrat global » avec chaque commune

L'échelon intercommunal est, par définition, celui des coopérations. Le rapport à chaque Maire doit se construire dans le respect de la légitimité issue des élections.

La communauté aidera donc les communes à investir en fixant un nouveau cadre de redistribution global qui se construira sur la base du projet de chaque commune à partir des programmes des listes majoritaires, il sera contractualisé pour toute la durée du mandat et actualisé régulièrement.

Vous aider financièrement, c'est évident, mais aussi vous accompagner sur des sujets qui se complexifient au fil du temps par une mise à disposition de personnel ; un bureau d'étude interne au service des projets communaux, par exemple, sur des sujets très techniques comme la voirie et le bâtiment. Dans le même esprit, je propose de mettre à disposition des communes toute l'ingénierie urbaine développée à partir du PLU intercommunal qui en assurera en quelque sorte son « service après-vente » en aidant les communes au montage de projet d'urbanisme. D'autres services communautaires, comme les instructeurs des permis de construire, viendront également épauler les services municipaux lors de permanences dans les Mairies. Je sais que beaucoup de communes réclament et attendent ce type d'aide pragmatique et concrète.

La coopération avec les territoires voisins pourra bien sûr être renforcée en mutualisant certaines compétences, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais le périmètre de notre intercommunalité restera figé à 12 communes. C'est important aussi je crois d'envoyer un message de stabilité.

En matière de gouvernance, la conférence des Maires, occupera une place centrale, elle se réunira régulièrement et traitera des questions stratégiques.

Pour assurer une représentation de toutes les communes, le bureau communautaire sera composé du président et de 11 vice-présidents en charge de politiques publiques. Ce bureau opérationnel veillera à la mise en œuvre des décisions prises.

Je souhaite qu'on fonctionne également avec des Commissions plus transversales sous la forme de comités de pilotage ou de comités de suivi, plus ouvertes avec des lettres de mission opérationnelles.

L'état d'esprit de ma candidature repose sur 2 piliers :

- des relations contractuelles et claires avec les communes, basées sur le pragmatisme et le partenariat, d'une part,

- d'autre part, un appui technique en personnel compétent qui vient en soutien, pour mettre la communauté au service des communes, notamment de celles qui en ont le plus besoin.

Dans le cas où une majorité d'entre vous m'accorde sa confiance, je m'engage également à me consacrer à cette tâche à 100 % et à abandonner toutes responsabilités communales.

La crise sanitaire que nous traversons est inédite et la période oblige à se re-questionner ; elle nous interpelle notamment sur les « investissements » que nous devons réaliser. Tout n'est pas que rentabilité ; Une part de notre richesse doit également servir à améliorer notre cadre de vie ; c'est aussi cela qui rend attractif un territoire et c'est le rôle de la collectivité au sens large. L'intercommunalité est un acteur qui doit trouver toute sa place pour préparer le fameux « jour d'après » ; certains prédisent une nouvelle ère pour les territoires et parlent de ruée vers la campagne couplée à la montée en puissance du télétravail qui pourraient constituer le point de départ d'un exode urbain durable.

A nous d'être prêt.

*On dit enfin qu'une personne motivée est toujours motivante.
J'espère, en tout cas, vous avoir convaincu.*

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Yvon LERAT s'adresse à son tour à l'assemblée :

« Chers collègues,

Quel plaisir de vous retrouver ici ce soir à Grandchamp des Fontaines, même si ce premier Conseil Communautaire prend une forme inédite aujourd'hui compte tenu des circonstances.

Vous le savez, nous traversons une crise sociétale sans précédent. Une situation dramatique puisque la vie de milliards d'humains a été bouleversée à travers le monde, parfois même au plus profond de leur chair.

Du jour au lendemain, le pays, le monde s'est arrêté.

Le COVID 19 a bouleversé nos certitudes, et nous a rappelés que nous étions vulnérables.

Cette situation aurait pu exacerber les peurs et nous conduire au repli sur soi mais, au fil des jours, elle nous a amenés au contraire à nous dépasser, à être plus solidaires, comme si elle avait finalement tiré le meilleur de nous-mêmes.

A chaque niveau d'organisation, chacun a tenu son rôle dans la lutte contre l'épidémie, mais aussi pour la mise en place de l'organisation de la société.

Et je tiens à féliciter et remercier l'ensemble des Maires et les équipes municipales d'hier et d'aujourd'hui qui se sont investis comme jamais pour accompagner et rassurer nos concitoyens au plus fort de la crise.

J'adresse également toute ma gratitude aux agents de nos collectivités qui ont assuré, avec un grand professionnalisme, les missions indispensables de service public durant toute cette période.

Même si le cours de la vie reprend ses droits depuis quelques semaines, nous savons que ce choc sanitaire aura de lourdes conséquences au niveau mondial, national et bien sûr local.

Il va nous imposer de revoir en profondeur nos fondamentaux sociaux, nos échelles de valeurs et nos modes de production.

Le modèle économique dominant, la mondialisation, a montré ses limites.

Nous savons que nous devons dorénavant penser différemment.

Les cartes vont être redistribuées à l'échelle planétaire comme sur le territoire national.

Nous devons d'ores et déjà nous préparer à relever tous les défis.

On le sait, chaque crise mondiale a engendré de profonds bouleversements ; nul doute que celle-ci amènera son lot de mutations.

Un nouveau monde va naître de ce chaos et notre territoire doit être prêt à répondre aux enjeux du futur.

Un nouveau challenge se présente à nous et ce challenge je me propose de le relever avec vous, pour vous en renouvelant ce soir ma candidature à la fonction de Président de la Communauté de Communes.

A l'issue du mandat que vous m'avez confié il y a 6 ans, mandat que j'ai assuré avec abnégation et conviction y compris au moment de la crise sanitaire, j'ai acquis le sentiment que nous avons sur Erdre & Gesvres les atouts nécessaires pour faire face à ce bouleversement économique et sociétal.

Notre territoire offre de nombreuses opportunités pour répondre demain à ces enjeux de l'après-Covid.

Nous disposons d'un tissu économique fort et d'une position géographique stratégique.

Notre action dans ce domaine s'est renforcée pendant le mandat qui vient de s'achever.

Elle a porté tous ses fruits et place notre communauté à l'un des rangs les plus élevés de la région voire de France en termes de création d'emplois.

En 6 ans, ce sont près de 2700 emplois qui ont été créés sur Erdre et Gesvres et plus de 700 entreprises nouvelles qui s'y sont implantées ou qui ont vu le jour.

Nos entreprises, nos forces vives et nos collectivités sont porteuses de capacités innovantes, elles l'ont largement démontré ces dernières semaines.

Erdre & Gesvres est aussi une entité reconnue, qui rayonne aussi bien au niveau départemental et régional, qu'au niveau national.

Nous pouvons aussi compter sur notre coopération intercommunale qui nous a permis ces dernières années de porter des projets de grande ampleur, ce que nos 12 communes n'auraient sans doute pas pu accomplir

individuellement avec la même cohérence et surtout la même capacité d'investissement. (PLUI, mutualisation, pacte financier, Plan climat, Plan global de déplacement ...)

Et pour cela, nous pouvons compter sur des finances saines et structurées, malgré les baisses de dotations de l'Etat, grâce à un autofinancement élevé et un endettement limité.

Une gestion rigoureuse donc, et surtout solidaire, car il s'agit aussi de préserver la santé financière des communes.

Pour rappel, en 6 ans, ce sont plus de 13 millions d'euros qui ont été reversés par Erdre & Gesvres au nom de la solidarité aux communes, dont :

- 4.6 millions d'euros de fonds de concours
- 8.4 millions d'euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Tout ce travail engagé que j'ai porté collectivement avec les maires et les élus communautaires lors du précédent mandat et qui a forgé mon expérience de président d'intercommunalité, est un terreau fertile pour construire le projet de territoire de demain, le projet que je vous propose de porter ensemble si vous me faite l'honneur de me renouveler votre confiance

Un projet de territoire qui devra permettre en son sein une profonde transformation écologique et sociale compte tenu de la crise que nous traversons.

Un projet de territoire que nous construirons collectivement en ayant à cœur de servir l'humain en premier lieu. Nous devons donc définir comment faire encore mieux ensemble - communes et interco - au bénéfice de nos habitants.

Car désormais, il s'agit moins de favoriser le développement, que d'être vigilant sur les conséquences de celui-ci pour nos populations et notre territoire.

Vous connaissez ce qu'a été mon engagement pour le développement économique et l'emploi tout au long du mandat précédent.

Les risques sont grands de voir une crise économique, financière et sociale suivre la crise sanitaire.

Plus que jamais, la communauté de communes doit répondre présente, prendre toutes ses responsabilités et investir, autant qu'elle le pourra, pour aider à la reprise.

En premier lieu pour soutenir le tissu économique local : industries, PME, artisans et indépendants, acteurs du tourisme, agriculteurs et commerçants, car il en va de la survie des entreprises et du maintien de l'emploi sur le territoire.

C'est pourquoi, je vous proposerai dès mon investiture, un nouveau pacte financier de relance très significatif pour soutenir l'investissement dans nos communes et pour éviter la crise de l'emploi.

Nous devons démontrer notre optimisme et le faire rayonner !

Plus qu'un projet de territoire, c'est donc bien un nouveau contrat d'avenir vers lequel je vous propose de nous engager aujourd'hui.

Je dirai même un nouveau processus de construction de l'action publique qui s'appuiera sur tous ses acteurs et qui marquera notre territoire

En effet, Un contrat d'avenir que nous bâtirons ensemble, commune-interco, mais aussi avec les habitants et les forces vives de notre territoire.

Un contrat d'avenir qui misera sur l'écologie, la solidarité et la démocratie, comme modèles de développement.

Un contrat d'avenir qui devra répondre selon moi à plusieurs enjeux :

- D'abord, celui de la conduite des transitions (sociétales, économiques, écologiques et numériques).

La crise sanitaire nous oblige encore plus.

Il nous faudra être innovant et être en phase avec les aspirations qui se sont exprimées pendant cette crise.

A titre d'exemple, je pense au développement incontournable du télé travail qui mérite que l'on réfléchisse à un schéma de développement d'espaces de co-working dans nos communes.

- Celui de l'amélioration de l'offre de services en matière de mobilité,
- Celui du renforcement de la solidarité et de la lutte contre les inégalités, à titre d'exemple je pense au soutien que l'on pourrait apporter aux primo accédants pour les aider à concrétiser leur projet de construction sur notre territoire.

- Autre enjeu fort que je vous invite à partager, celui de la dépendance et de l'accessibilité de notre système de santé qu'il faudra prendre en compte dans nos politiques publiques,
- Et enfin, dernier enjeu mais non de des moindres, celui d'un nouveau mode de collaboration avec nos citoyens, en les associant à la définition voire à la production de services et des politiques publiques, et en faisant émerger les initiatives qui y contribuent.

Un contrat d'avenir doublé d'un pacte de confiance, de solidarité et de coopération.

Car c'est bien dans cet esprit constructif et collectif que j'espère que nous travaillerons ensemble, dans le respect des idées, des femmes et des hommes qui forment cette assemblée.

Ce pacte reposera sur une gouvernance que je vous propose de bâtir ensemble autour de plusieurs principes et valeurs :

Des principes :

- Redonner une place stratégique aux communes et aux Maires au sein de l'intercommunalité en donnant une place majeure à la conférence des Maires.

Dès son installation, je proposerai d'y partager l'ensemble de vos projets municipaux pour voir comment la communauté pourra vous aider à les réaliser.

- Renforcer les liens entre cet organe stratégique et les instances opérationnelles qui conduisent les projets communautaires
- Renforcer les liens entre cet organe et nos parlementaires pour être force de proposition pour faire évoluer le cadre législatif au regard des besoins que nous constatons sur le terrain, lui faire jouer un rôle de lobbying majeur
- S'engager sur un mode de travail plus transversal entre toutes les actions publiques conduites au sein de la collectivité.

Pour cela je vous propose de mettre en place un bureau communautaire de 11 Vice-Présidents représentant géographiquement chaque commune.

Je leur attribuerai des délégations de fonction qui seront débattues collectivement avec eux et avec les Maires et les élus qu'ils souhaiteront associer à la discussion dès la semaine prochaine.

C'est avec ce bureau que nous préparerons, afin de vous le proposer, une organisation de commissions et de groupes de travail qui nous assureront cette plus grande transversalité à laquelle j'aspire.

- Laisser une place plus grande aux élus municipaux que ce soit au niveau du partage de l'information ou au niveau opérationnel dans la conduite des projets communautaires
- Impliquer différemment les citoyens au processus de décision en les associant plus à nos questionnements qu'aux solutions que l'on souhaite mettre en œuvre
- Associer plus fortement les acteurs de la vie civile à notre processus de gouvernance notamment le conseil de développement qui a montré toute son utilité au cours des mandats précédents
- Donner leur place aux techniciens communaux et intercommunaux dans l'accompagnement du projet politique à l'instar des groupes métiers mutualisés qui se sont construits et qui ont travaillé tout au long du mandat précédent. Je vous propose de continuer à renforcer l'esprit de mutualisation et l'accompagnement des communes par la mise à disposition d'une ingénierie qui leur fait défaut et qui pourrait être suivie des besoins décentralisés.

Enfin, les valeurs qui me portent pour engager ce projet de territoire avec vous sont les suivantes :

- L'écoute
- Le respect mutuel
- La loyauté
- La sérénité

Mes chers collègues, le contexte actuel nous oblige.

Les attentes de nos concitoyens sont fortes et légitimes.

Cette crise nous a tous changés en nous rappelant de revenir à l'essentiel.

Elle laisse entrevoir sur le long terme un rapport beaucoup plus réfléchi et sensible à la consommation et aux problématiques sanitaires, écologiques, altruistes et solidaires.

Cette période, bien que dramatique, nous amène donc aujourd'hui à réinventer ce qui fait notre bien commun.

Comme dirait Jean VIARD, « Ces situations d'urgence sont comme d'immenses moments d'innovation pour le futur ».

Plus qu'un défi, c'est donc bien une réelle opportunité dont nous devons nous saisir pour revoir notre système de gouvernance et nos priorités en profondeur, afin d'offrir un service public mieux adapté aux réalités du monde qui nous attend.

*Si vous êtes d'accord avec cette ambition, confiez-moi la mission de la porter avec vous en m'élisant à la présidence de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour les 6 ans à venir.
Je ferai en sorte que nous soyons tous fiers en 2026 du travail que nous aurons accompli pour le bien-être de nos habitants*

Merci à tous de votre attention. »

Election du Président :

Chaque membre du conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>		<i>Nombre de suffrages recueillis</i>
M. Sylvain LEFEUVRE	Vingt et un	21
M. Yvon LERAT	Vingt trois	23

M. **Yvon LERAT** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et **immédiatement installé.**

Monsieur le président de séance invite par conséquent Monsieur Yvon LERAT à prendre la présidence de la séance.

« Je vous remercie de la confiance témoignée pour cette présidence. Nous avons déjà beaucoup travaillé en ensemble pour la majorité d'entre vous. Nous partagerons de bons moments à travailler au sein de la communauté de communes Erdre et Gesvres. Avec Sylvain, nous partageons les mêmes valeurs, nous pourrions travailler ensemble dans de bonnes conditions. »

Sylvain LEFEUVRE après autorisation du Président pour prendre la parole : *« Je tenais à féliciter Yvon Lerat, puisque c'est un vote qui a été serré. Je remercie aussi tous mes soutiens. Ce qui a été dit lors de mon discours de candidat à la présidence, je le maintiens : Je me mets à la disposition du président et de l'intercommunalité pour travailler en bon intelligence. Bravo »*

II. Détermination du nombre de vice-présidents :

M. Yvon LERAT propose au Conseil de fixer le nombre de Vice-Présidents conformément à l'article L 5211-10 du CGCT et à l'article 8 des statuts de la CCEG.

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

En application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait à ce jour, de 11 vice-présidents.

Par 45 voix POUR, le Conseil communautaire décide de fixer le nombre de vice-présidents à 11.

Election des vice-présidents :

Le président rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président et fait procéder à l'élection des 11 vice-présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Philippe EUZÉNAT.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 1
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Philippe EUZÉNAT	Quarante quatre	44

M. **Philippe EUZÉNAT** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **1^{er} Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Madame BIDEF Stéphanie

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 1
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Stéphanie BIDEF	Quarante quatre	44

Mme **Stéphanie BIDEF** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **2^{ème} Vice-Présidente** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur THIBAUD Dominique.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 10
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Dominique THIBAUD	Trente cinq	35

M. **Dominique THIBAUD** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **3ème Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Patrice PINEL.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Patrice PINEL	Quarante	40

M. **Patrice PINEL** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **4ème Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Sylvain LEFEUVRE.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 2
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Sylvain LEFEUVRE	Quarante trois	43

M. **Sylvain LEFEUVRE** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **5ème Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Madame Isabelle PROVOST

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 4
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Isabelle PROVOST	Quarante et un	41

Mme **Isabelle PROVOST** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **6ème Vice-Présidente** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Chrystophe PABOIS.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 11
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Noms des candidats

Nombre de suffrages recueillis

Chrystophe PABOIS	Trente quatre	34
-------------------	---------------	----

M. **Chrystophe PABOIS** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **7ème Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 8^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Madame Barbara NOURRY

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 9
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Noms des candidats

Nombre de suffrages recueillis

Barbara NOURRY	Trente six	36
----------------	------------	----

Mme **Barbara NOURRY** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **8ème Vice-Présidente** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 9^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Jean-Yves HENRY.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 15
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

Noms des candidats

Nombre de suffrages recueillis

Jean-Yves HENRY	Trente	30
-----------------	--------	----

M. **Jean-Yves HENRY** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **9ème Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 10^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Monsieur Bruno VEYRAND.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 9
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Bruno VEYRAND	Trente six	36

M. **Bruno VEYRAND** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **10^{ème} Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Election du 11^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Se sont déclaré(e)s candidat(e)s :

- Patrick LAMIABLE.

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote fermé et écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers invités à voter : 45
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Bulletins blancs ou nuls à déduire : 20
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

<i>Noms des candidats</i>	<i>Nombre de suffrages recueillis</i>	
Patrick LAMIABLE	Vingt cinq	25

M. **Patrick LAMIABLE** ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **11^{ème} Vice-Président** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et immédiatement installé.

Formation du Bureau

Monsieur Yvon LERAT, Président du Conseil communautaire, invite ensuite le Conseil à déterminer la composition du Bureau de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Le Président a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le Conseil communautaire décide que, conformément à l'article 8 de ses statuts, le Bureau sera composé du Président et des 11 Vice-Présidents, comme suit :

- Président : Yvon LERAT
- 1^{er} vice Président : Philippe EUZÉNAT
- 2^{ème} vice Président : Stéphanie BIDET
- 3^{ème} vice Président : Dominique THIBAUD
- 4^{ème} vice Président : Patrice PINEL
- 5^{ème} vice Président : Sylvain LEFEUVRE
- 6^{ème} vice Président : Isabelle PROVOST
- 7^{ème} vice Président : Chrystophe PABOIS
- 8^{ème} vice Président : Barbara NOURRY
- 9^{ème} vice Président : Jean Yves HENRY
- 10^{ème} vice Président : Bruno VEYRAND
- 11^{ème} vice Président : Patrick LAMIABLE

III. Lecture de la charte de l' élu local

L'article L.5211-6 du CGCT dispose qu'immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local (prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT), dont il remet une copie à chaque membre du Conseil communautaire, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires du CGCT qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat :

Article L1111-1-1

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV. Délégation au président pour cession des terrains situés dans les Parcs d'activités

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'élection du Président Yvon LERAT ;

Considérant les conséquences économiques de la crise sanitaire qui touche actuellement le pays ; qu'il est urgent et essentiel de permettre dès que possible la continuité des cessions de terrains dans les parcs d'activités afin d'y favoriser l'implantation d'entreprises ;

Considérant que certaines cessions sont en attentes de finalisation du fait de la période dite de gestion des affaires courantes ; qu'il est donc nécessaire, dans l'attente de la définition des délégations générales et à titre exceptionnel, de donner délégation à l'exécutif aux fins de céder les terrains commercialisables dans les parcs d'activités et de signer les actes authentiques correspondants ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Article 1 : Délégation est donnée au Président Yvon LERAT pour céder les terrains situés dans les parcs d'activités et de signer les actes authentiques correspondants.

Le Président, Monsieur Yvon LERAT, clôt la séance en informant que le prochain Conseil communautaire aura lieu le 17 juin 2020 au Complexe des Cent Sillons à Grandchamp-des-Fontaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 : 00.
